

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 29 MARS 2023

N° 2023-06-02

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 38
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 57 Exprimées par pouvoirs : 109 Total (mini 132) : 166
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Didier-Claude BLANC, Maud GRARD

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Jean-Paul MAZEL, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

32 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Gérard BICHON, Philippe CAHN, Véronique CHAUVET, Pierre DALSTEIN, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Annie

FEUILLAS, Anne GENTIL, Christian GODART, Henri GRAUGNARD suppléant, Anne-Sophie LACOSTE-PERICARD, Dominique MALLIÉ, Jacques NIVON, Jean-Noël PASERO, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SABATIER, Olivier SALIN, Géraldine SAVIGNAT, Dominique TABOURDEAU suppléant, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Caroline YAFFEE

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Didier ROBERT à Claude BAS, Didier ROUSSELLE à Sébastien BERNARD, Sylvie PEROT et Patricia PICARD à Didier-Claude BLANC, Marlène MOURIER et Michel ROLLAND (Savournon) à Philippe CAHN, Bruno BERTELLI et Jean-Christophe CAMP à Rosy FERRIGNO, Vincent JACQUEMART et Annkatrin JEPSEN à Anne GENTIL, Martine PECH-RABASSE et Brigitte WURMSER à Christian GODART, Julien CORNILLET et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Renée MAOUI à Jean-Noël PASERO, Claude AURIAS et Chantal EYMEOD à Nicole PELOUX, Océane CARTOUX à Roland PEYRON, Jean GARCIA et Yann TRACOL à Éric RICHARD, Nicolas DARAGON et Florent BRUNET à Frédéric ROUX (Commune de Mollans), Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Frédéric ROUX (CCVV), Jean-Jacques MONPEYSSSEN et Agnès ROSSI à Pascale ROCHAS, Pascal CIRER-METHEL à Yannis ROCHAS, Stéphane DECONINCK et Claudine GOURDON à Christelle RUYSSCHAERT, Jeannie DENIEAULT et Michel ROLLAND (CCSB) à Lionel TARDY, Françoise PINET et Gérard TENOUX à Danielle TOUCHE

Délégués excusés

Marc BOMPARD, Muriel BREDY, David BUISSON, Laurent CHAREYRE, Pierre COMBES, Viviane COURBET, Gilles CREMILLIEUX, Lucien DE MUNTER, Laurence GIRARD, Jean-Claude ILLY, Fabien LIMONTA, Danièle MARCELLIN-DELAYE, Jennifer NORIS, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Annick REYNAUD-FREY, Serge ROUX.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes, Jean-Jacques BRUN vice-président du CSEP, Philippe CANOVAS Conseiller aux décideurs locaux DDFIP26, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons, Marie POCHON députée de la 3^e circonscription de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

en visio conférence : Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote des Budgets primitifs 2023 : budget principal et budget annexe

Rapport

La Présidente présente les Budgets Primitifs 2023 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales incluant un budget principal et un budget annexe, proposés au vote du Comité Syndical.

Délibération

Après en avoir délibéré, par 148 voix pour, 1 voix contre et 17 abstentions le Comité Syndical

- **Adopte** le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales
- **Adopte** le budget primitif 2023 du budget annexe
- **Donne** tous pouvoirs à la Présidente pour solliciter toutes subventions et poursuivre l'exécution des présents budgets
- **Précise** que pour l'année 2023, la participation statutaire de la région Auvergne Rhône-Alpes sera de 405 000 € et celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 272 500 €

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

